

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 348

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 22

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 18, supprimer les mots :

« du ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.